

AMAP des Sablons/W601002860  
60110 AMBLAINVILLE  
[amapdessablons@gmail.com](mailto:amapdessablons@gmail.com)  
[amapdessablonsseklablog.com](http://amapdessablonsseklablog.com)  
référentes :  
PARANT Sylvie (06 62 93 54 40)  
VIKELAS Susana (06 64 51 32 58)



**Producteur partenaire**  
**Jardin d'EVERN - Sylvie Nève**  
28 rue Michel Greuet  
60850 Saint-Germer de Fly  
Tél : 03 44 15 48 42  
[www.jardin-medicinal.com](http://www.jardin-medicinal.com)

## Contrat PANIER de TISANES novembre 2016 – mars 2017

Je soussigné, \_\_\_\_\_ adhérent de l'AMAP des Sablons, à jour de sa cotisation, souscris le présent contrat.

Cette souscription me donne le droit et m'engage à commander pour un minimum de 10 euros par distribution.

Il est possible de choisir tous les produits que vous désirez directement sur le site de Sylvie NEVE - [www.jardin-medicinal.com](http://www.jardin-medicinal.com) -, ou à l'aide du catalogue (document BDC en PDF) joint à votre contrat. **Le Bon De Commande (BCD) est renouvelé souvent pour tenir compte des stocks et des nouveautés produits. Il vous faudra la dernière version du Bon de commande pour la distribution de février 2017 avant tout désir d'achat...**

Sylvie Nève, la productrice produit plus de 70 espèces sur son terrain et cueille une cinquantaine d'espèces sauvages. Elle a préparé de nombreuses tisanes « santé » différentes, ce sont des mélanges synergiques de sept plantes et une vingtaine de tisanes « plaisir ». Les macérats de fleurs et les vinaigres sont aussi disponibles et complètent les bienfaits par usage externe. Une fiche accompagne chaque produit pour informer des usages. Les tisanes thérapeutiques sont de 55g. Elles ne sont pas conditionnables à un poids inférieur, car elles sont ensachées à l'unité et se composent d'une synergie de 7 plantes. C'est le label de Sylvie.

Pour faire suite à la synthèse du contrat d'essai, il est difficile de trouver un "effet radical" aux tisanes. Il faut parfois 1 mois, voire 3 mois (muscle et articulation) pour apprécier les bénéfices d'une tisane. Il y a tout un apprentissage de la tisane à se réapproprier... C'est son challenge!

### Modalités :

Je souscris ce contrat pour les deux distributions au plus tard le 20 octobre 2016 et je peux compléter ma commande pour le 02 février 2017, le 19 janvier 2017 au plus tard :

- le 20 octobre 2016 pour la distribution du 03/11/2016 (BDC valable jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre),
- le 19 janvier 2017 pour la distribution du 02/02/2017 (nouveau BCD en 2017),

### Engagement :

La totalité de la première commande est réglée par chèque le jour de la remise du contrat puis la commande pour le 02 février 2017 d'un minimum de 10€ est réglée à la date du réajustement du présent contrat soit le 19 janvier 2017 au plus tard.

Les chèques libellés à l'ordre de Sylvie Nève lui seront remis le jour de la distribution des produits.

Date de commande accompagnée du règlement	20/10/16	19/01/17
Banque		
Numéro du chèque		
Montant		
Date de remise au producteur et distribution	03/11/16	02/02/17

Ce bulletin original signé par les trois parties sera conservé par l'association. Merci d'en faire une copie que vous conserverez.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/2016

Nom et signature de l'abonné

Signature du producteur  
partenaire

Nom et signature du responsable  
distribution de l'AMAP  
Sylvie Parant & Susana Vikélas

